

> Pharmaciens propriétaires

Vos états de compte prennent le virage numérique dès janvier

À partir du 13 janvier 2022, vos états de compte seront désormais transmis par messagerie sécurisée.

Pour les consulter, vous devrez être inscrit à nos services en ligne.

L'envoi électronique des états de compte vous permettra de les consulter dès leur transmission, éliminant ainsi l'attente liée aux délais postaux. De plus, comme vous recevrez vos états de compte en format PDF par votre messagerie sécurisée, vous pourrez facilement :

- télécharger votre état de compte;
- faire une recherche rapide dans un état de compte;
- consulter vos états de compte précédents transmis dans votre messagerie sécurisée.

Cette pratique vise également à réduire de façon importante le recours au format papier actuellement en usage.

Pour faciliter la transition, jusqu'en mars 2022 vous recevrez vos états de compte tant par la poste que par la messagerie sécurisée.

Après cette période, vous pourrez recevoir des états de compte par la poste si vous en faites la demande. Des précisions suivront dans une prochaine infolettre.


1 Exceptions

Les états de compte comportant un solde négatif seront toujours envoyés par la poste et par votre messagerie sécurisée.

2 Inscription aux services en ligne

Pour accéder à votre messagerie sécurisée, vous devez être inscrit à nos services en ligne. Si ce n'est déjà fait, vous pouvez vous y inscrire en cliquant sur *Information et inscription* de la zone d'accès aux services en ligne, dans la section réservée à votre profession, sur notre site Web, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires

Site Web et fils RSS	Téléphone	Heures d'ouverture
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels	Québec 418 780-4208	Du lundi au vendredi,
Abonnez-vous à nos fils RSS 	Montréal 514 687-3612	de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Avant de nous téléphoner, consultez les flash-infos au www.ramq.gouv.qc.ca/flash-infos	Ailleurs au Québec 1 888 330-3023	(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)